

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

2<sup>e</sup> SESSION, 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE, ONTARIO  
66 ELIZABETH II, 2017

# Projet de loi 123

*(Chapitre 31 des Lois de l'Ontario de 2017)*

## Loi proclamant le Mois du patrimoine coréen

### **Coparrains :**

M. R. Cho

M. Y. Baker

M. P. Tabuns

1<sup>re</sup> lecture      12 avril 2017

2<sup>e</sup> lecture      4 mai 2017

3<sup>e</sup> lecture      12 décembre 2017

Sanction royale      14 décembre 2017



## Loi proclamant le Mois du patrimoine coréen

### Préambule

Environ 80 000 Coréo-Canadiens vivent en Ontario. Les Coréens ont commencé à émigrer dans la province à l'issue de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et de la guerre de Corée (1950-1953), deux conflits dévastateurs qui ont gravement touché la péninsule coréenne.

Au fil des ans, les Coréo-Canadiens ont contribué de façon importante à la trame de la société ontarienne sur les plans économique, politique, social et culturel. Le Mois du patrimoine coréen sera l'occasion de se souvenir des réalisations et contributions exceptionnelles des Coréo-Canadiens en Ontario, de les célébrer et d'en transmettre l'importance aux générations à venir.

Le mois d'octobre revêt une importance historique pour la communauté coréo-canadienne. Le 3 octobre, à l'occasion du Jour de la fondation, les Coréens célèbrent la création légendaire de la première nation coréenne, Gogoseon. Les Coréens associent communément cette journée à la naissance de la Corée moderne.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

### Mois du patrimoine coréen

**1** Le mois d'octobre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine coréen.

### Entrée en vigueur

**2** La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### Titre abrégé

**3** Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine coréen*.

---

### NOTE EXPLICATIVE

*La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 123, ne fait pas partie de la loi.  
Le projet de loi 123 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 31 des Lois de l'Ontario de 2017.*

Le projet de loi proclame le mois d'octobre de chaque année Mois du patrimoine coréen.